# Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

## SAISON 2021/2022

## PROCES-VERBAL N° 35

**Réunion du mardi 22 mars 2022**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1. Classements initiaux

**MANTES LA VILLE – GYMNASE JEAN GUIMIER – NNI 78 362 99 01**
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 04/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 signée par le propriétaire le 17/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- PV CDS mentionnant la capacité d'accueil
- Rapport de visite du 04/03/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 4 jusqu'au 22/03/2032.

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

**LA COURNEUVE – PARC DES SPORTS DE MARVILLE N°1 – NNI 93 027 01 01**
La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de la demande de confirmation de classement de ce terrain. S'agissant d'une demande au niveau T2, la C.R.T.I.S. transmet le dossier complet à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.

**GENNEVILLIERS – STADE VAL DE SEINE F. CHAZOTTE N°1 – NNI 92 036 01 01**
Cette installation sportive était classée en niveau T3 jusqu'au 28/10/2015.
Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 09/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 signée par le propriétaire le 08/03/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires

- AOP
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 jusqu'au 22/03/2032.

**SURESNES – STADE MAURICE HUBERT N°3 – NNI 92 063 03 03**

Cette installation sportive était classée en niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.
Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 15/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 08/03/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 15/03/2022

Au regard des éléments transmis et compte tenu des dimensions de l'aire de jeu, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 jusqu'au 22/03/2032.

**SANNOIS – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 95 582 01 01**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 25/09/2019.
Installation visitée par MM. FEBVAY et LACOUR, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 24/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 24/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 24/02/2022
- Tests in-situ du 07/12/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 22/03/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

**ST BRICE SOUS FORET – STADE LEON GRAFFIN N°2 – NNI 95 539 01 02**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 14/01/2022.
Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 14/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 14/03/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 153 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41.
- Facteur d'uniformité : 0.63.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 22/03/2024.

**ST BRICE SOUS FORET – STADE LEON GRAFFIN N°3 – NNI 95 539 01 03**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 03/12/2021.
Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 14/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 14/03/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 240 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 22/03/2024.

**MONSOULT – STADE DU COSEC N°1 – NNI 95 430 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 21/06/2020.
Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 21/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 21/03/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 151 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59.
- Facteur d'uniformité : 0.78.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 22/03/2024.

**ST MARTIN DU TERTRE – STADE RAYMOND FOSSET – NNI 95 566 01 01**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 15/06/2019.
Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 21/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 21/03/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 107 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29.
- Facteur d'uniformité : 0.54.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 22/03/2024.

**MANTES LA VILLE – GYMNASE JEAN GUMIER – NNI 78 362 99 01**

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 04/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 4 signée par le propriétaire le 17/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 137 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.17.
- Facteur d'uniformité : 0.35.

Vu les mesures d'éclairement, la C.R.T.I.S. ne peut proposer de classement pour cet éclairage.

## 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

**DEUIL LA BARRE – STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN N°2 – NNI 95 197 01 02**

Cette installation sportive est classée en niveau T4 jusqu'au 24/09/2028.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de remplacement du gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire en date du 15 mars 2022.
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T4 SYN.

**L'ILE ST DENIS – STADE DE L'ILE DES VANNES N°1 – NNI 93 039 01 01**

Cette installation sportive est classée en niveau T4 jusqu'au 27/05/2024.
La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise aux normes de l'installation ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN minimum.
Elle précise qu'afin de permettre à la C.F.T.I.S. d'émettre un avis préalable pour un potentiel niveau T3, il est demandé à la ville de transmettre à la C.F.T.I.S. les documents suivants :

- Plan expliquant l'emplacement du tunnel, sa longueur etc…
- Plan avec affectation des vestiaires (il ne sera pas possible d'attribuer un vestiaire joueur à l'arbitre car les salles de douche ne sont pas communes avec les vestiaires joueurs.

## 4. DIVERS